



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 06 FEVRIER 2025

DELIBERATION 2025.01 – DEMANDE DE SUBVENTION 2025 – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – EXTENSION ET AMENAGEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE 2025

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	31 JANVIER 2025
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	6 FEVRIER 2025
Conseillers présents	18	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	28	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	10	Secrétaire de séance	Caroline GLIZE - Adjointe

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent				
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe		X		Mme Karyn LARGOUET
DUBREUIL Thierry, Adjoint		X		M Serge FLAHAUT
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe				
BOUEY Gilles, Adjoint				
COMBIER Audrey, Adjointe				
MASSY Joel, Adjoint				
GLIZE Caroline, Adjointe				
FLAHAUT Serge, adjoint				
CARO Chantal, CM				
GIRARD Philippe, CM		X		Mme Audrey COMBIER
SARRAZIN Anne-Marie, CM				
PRUVOST Gilles, CM				
BEAUCHENE Natacha CM				
DIRHEIMER Thierry, CM		X		M Gilles BOUEY
CLAVIER Yannick CM				
EMERIAU Régis, CM		X		M Joel MASSY
LARGOUET Karyn, CM				
GANNE Arnaud, CM				
BRARD Philippe, CM				
GUIRIEC Marilyn, CM		X		M Philippe BRARD
VIDORRETA Virginie, CM		X		Mme Caroline GLIZE
MEZERGUE Clément, CM		X		Mme Anne-Marie SARRAZIN
VEYSSIERE André, CM		X		Mme Sophie CARRERE
FONTAINE Aline, CM				
CARRERE Sophie, CM				
MALVILLE Frédéric, CM		X		Mme Aline FONTAINE
BOISSEAU Marc, CM				
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM			X	



Délibération 2025.01

DEMANDE DE SUBVENTION 2025 – DOTATION D’EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – EXTENSION ET AMENAGEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE 2025

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les opérations prioritaires et taux établis au titre de la Dotation d’Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) 2025,

Considérant les projets d’investissement de la Commune d’IZON au titre de l’exercice 2025,

Considérant la nécessité pour la collectivité de mettre aux normes le restaurant scolaire afin de permettre d’accueillir les enfants et de favoriser les conditions de travail réglementaires des équipes municipales qui fabriquent les repas au quotidien ;

Considérant l’avis favorable de la Commission Ressources en date du 31 janvier 2025 ;

Il est proposé au conseil Municipal de :

➤ **SOLLICITER** l’Etat au titre de la DETR 2025 pour le projet suivant :

* Aménagement et extension du restaurant scolaire pour un montant total des travaux de 324 023,45 € HT

➤ **DIT** que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Etat DETR	35 %	113 408 €
Conseil départemental de la Gironde	12,5 %	40 599 €
Sous-Total financement public (80 % maximum)	47,5 %	154 007 €
Autofinancement	52.50%	170 016,45 €
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)	100 %	324 023,45 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l’unanimité des suffrages exprimés, 28 Pour, 0 contre, 0 Abstention,

✓ **SOLLICITE** l’Etat au titre de la DETR 2025 pour le projet suivant d’aménagement et extension du restaurant scolaire dans le plan de financement prévisionnel visé ci-dessus.

Publiée le
Le Secrétaire de séance,



Caroline GLIZE

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Izon, 6 février 2025

Le Maire,



Laurent de LAUNAY